

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2018**  
**MAIRIE DE COULOBRES**

Le Conseil Municipal de Coulobres convoqué par Monsieur Gérard BOYER, Maire, en date du 17 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire, sous sa présidence au même lieu, jour et an que dessus.

Présents : Mmes Irène LATAPIE, Lucia MATTEI, Annie SCHNEIDER, Annabelle D'HERCK, M. Gérard BOYER, Virginie TAIX.

Excusée : Sophie NICOLE, représentée par pouvoir à Annabelle D'HERCK

Absents : Marie-Chantal DEVOS, Mathieu LESECQ

Madame Irène LATAPIE est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

La séance débute à 16 h 05.

1° Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2° Délibération pour demande de subvention à la DRAC  
Reportée au prochain Conseil Municipal.

3° Délibération FAEC, Accord subvention de la CABM

**Vu** le code Général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L5216-5 VI du CGCT,

**Vu** les articles L1111-9 et L1111-10 III du CGCT,

**Vu** les décisions arrêtées par le Conseil Communautaire de l'Agglomération Béziers Méditerranée par la délibération cadre d 14 avril n° 2016-84 relative à la création du Fonds de concours pour l'Aménagement et l'Équipement des Communes et son avenant n° 1 du 23 mars 2017 n° 2016-67

Le Maire propose d'entériner l'opération telle que présentée et de déposer ne demandé d'intégration au fonds de Concours Aménagement et Équipement des Communes (FAEC) de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le projet présenté par la Commune répond à cinq des sept thématiques stratégiques conditionnant l'éligibilité du FAEC :

- la qualité architecturale urbaine,
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- la redynamisation par les services et équipement (culture, loisirs),
- la pacification de la voirie, l'organisation du stationnement,
- l'accessibilité, les économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

Considérant que :

le projet médiathèque et salle des fêtes de Coulobres a été présenté et validé en bureau communautaire du 11 octobre 2018 ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **685 874 euros hors taxes**,

Le projet bénéficie d'une tierce subvention publique de 50 % (correspondant au minima de 5 % demandé par le règlement du FAEC),

Le montant de l'aide apportée par le FAEC est évalué à **178 479 euros hors taxes**.

La part d'autofinancement de la Commune est donc de **178 479 euros HT, soit 25 %**.

Ce dernier sera ajusté :

au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées, si elles sont inférieures, en fonction des subventions de toute nature que la Commune de Coulobres pourrait percevoir en complément du présent plan de financement.

**Ceci exposé, il est proposé :**

D'approuver la demande d'intégration au FAEC, telle que présentée ci-dessus,  
D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de concours financier afférente à l'opération sus-citée,  
D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

4° Délibération pour accorder une subvention exceptionnelle à l'association CEC

**Vu** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,  
**Vu** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**CONSIDÉRANT**

que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local et considérant que l'organisation de la journée du 15 septembre 2018 a demandé un investissement particulier,  
Le Conseil Municipal ayant délibéré, décide :  
D'attribuer une subvention exceptionnelle de **350 euros** à l'association CEC,  
D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

**Approuvé à concurrence d'une abstention.**

5° Questions diverses :

**Ouverture des plis pur l'opération médiathèque, salles des fêtes :**

8 lots n'ayant faits l'objet que d'une seule proposition, il est demandé à Mme CASSAR de faire une relance d'appels d'offres pour ces lots.

**Concert de Noël :**

Le 14 décembre avec la chorale de Béziers  
ou  
le 15 décembre avec la chorale de Servian.

**La Cantine :**

Problème de punitions appliquées et plaintes des parents.  
Patricia et Alison seront convoquées à la rentrée pour fournir des explications et en un deuxième temps, les parents seront convoqués à la mairie, également, pour être entendus.

**Repas des anciens :**

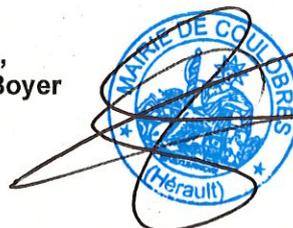
Traiteur du domaine de l'Argentière à Montblanc :  
le menu proposé à 32,50 € est retenu.

**Les haut-parleurs :**

A réparer ou à changer.  
A voter lors du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Gérard BOYER lève la séance.  
Il est 17 h 45

Le Maire,  
Gérard Boyer



**N.B. : Les délibérations prises par le Conseil Municipal sont consultables en Mairie.**